



Linx

Revue des linguistes de l'université Paris X Nanterre

40 | 1999

Le statut d'unité lexicale

La querelle, au XIX^e siècle, autour des mots composés du type [VN]_N : quels enjeux pour la grammaire ?

Florence Villoing



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/linx/781>

DOI : 10.4000/linx.781

ISSN : 2118-9692

Éditeur

Presses universitaires de Paris Nanterre

Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 1999

Pagination : 159-185

ISSN : 0246-8743

Référence électronique

Florence Villoing, « La querelle, au XIX^e siècle, autour des mots composés du type [VN]_N : quels enjeux pour la grammaire ? », *Linx* [En ligne], 40 | 1999, mis en ligne le 22 juin 2012, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/linx/781> ; DOI : 10.4000/linx.781

Ce document a été généré automatiquement le 30 avril 2019.

Département de Sciences du langage, Université Paris Ouest

La querelle, au XIX^e siècle, autour des mots composés du type [VN]_N : quels enjeux pour la grammaire ?¹

Florence Villoing

1. Problématique

- 1 La question de l'identité des constituants des mots composés du type [VN]_N divise les grammairiens, et la querelle remonte, ainsi que l'atteste un compte-rendu daté de 1876, à plus d'un siècle :

« [...] la théorie des composés verbaux étant la plus difficile à expliquer [parmi la théorie des mots composés], la seule sur laquelle les savants ne soient pas d'accord. » (*Boucherie, 1876 : 264*).
- 2 Ce sont en effet les grammairiens du XIX^e siècle, attachés à une description des langues au moyen des méthodes de la grammaire comparée et historique, qui sont à l'origine des quatre hypothèses que nous discutons encore de nos jours.
- 3 Les divergences portent sur la nature du premier élément des composés du type *serre-tête*, *tournevis*, *garde-fou* ou *porte-plume* : certains veulent y voir un substantif, d'autres un verbe. Les partisans de cette dernière hypothèse s'opposent sur la question de l'identité de la forme de ce verbe : quelques-uns penchent pour un impératif deuxième personne, mais d'autres l'analysent comme un présent de l'indicatif, troisième personne. Ceux qui proposent de voir là une forme fléchie du verbe sont contredits encore par les défenseurs de l'hypothèse du thème, convaincus qu'il s'agit d'une forme verbale, pure et simple, sans indication de temps ni de personne².
- 4 Les récents travaux en morphologie dérivationnelle concluent en faveur d'un radical verbal :

« [...] des formes comme *pousse* [dans *pousse-au-crime*], mais aussi *essuie* [dans *essuie-glace*], *rabat* [dans *rabat-joie*] peuvent a priori être interprétées soit comme des formes conjuguées, soit comme des formes radicales. Dans le cadre théorique

exposé, *essuie* et *rabat* sont dans *essuie-glace* et *rabat-joie* des formes radicales, *pousse* dans *pousse-au-crime* est une forme conjuguée... » (Corbin 1995, note n°47 : 25)

« [...] les mots composés en [[V][N]], dans lesquels le 1^o élément est un V, certes, mais un V hors syntaxe, c'est-à-dire hors temps, hors personne, hors aspect : c'est-à-dire précisément pas un mot autonome, mais un lexème, une unité morphologique. » (Kerleroux 1998 : 5)

« [...] les règles syntaxiques ne sont pas à même de construire des lexèmes de type VN (*lance-flammes*, *rabat-joie*, *ouvre-boîte*). » (Fradin 1996 : 81)

- 5 Mais la thèse la plus couramment adoptée (en particulier au cours de la première moitié du siècle³) et la plus tenace⁴, est celle qu'Arsène Darmesteter développa en 1875, dans son *Traité de la formation des mots composés dans la langue française* :

« Après les démonstrations lumineuses de A. Darmesteter, tout le monde ou à peu près est d'accord pour voir [dans la forme verbale] un impératif primitif » (Nyrop, 1936, III : 275).

- 6 Les conclusions de cet illustre grammairien sont elles-mêmes l'héritage d'une conception qui, depuis la *Grammaire comparée des langues romanes* de Friedrich Diez (1836), tend à identifier dans le premier terme des composés [VN]_N français, une forme fléchie du verbe. Quoiqu'elle traverse tout le siècle, cette démarche reste singulière au regard de la tradition grammaticale antérieure, parce qu'elle remet en cause le mode de construction des mots composés traditionnellement reconnu dans les langues indo-européennes anciennes comme l'association de deux thèmes.
- 7 Nous proposons, dans le présent article, de comprendre selon quels critères les grammairiens du dix-neuvième siècle en viennent à reconnaître dans *porte* de *porte-plume*⁵, une marque de flexion, induisant en cela la thèse d'une formation syntaxique des composés [VN]_N français. Nous exposerons dans cette perspective, les travaux en faveur de cette interprétation : ceux de Friedrich Diez (1836), Louis Francis Meunier (1872 ; 1875), et d'Arsène Darmesteter (1875 [1894] ; 1877), et afin d'en illustrer les enjeux, nous présenterons en parallèle la théorie qu'on lui oppose, celle du thème verbal que Boucherie (1876) développe dans un compte-rendu des ouvrages de ses prédécesseurs.

2. Les arguments des grammairiens du XIX^e siècle, issus de la grammaire comparée et historique

- 8 Les arguments que les grammairiens du XIX^e siècle avancent en faveur d'une analyse des composés [VN]_N français, montrent que c'est à la mise en oeuvre des principes et des méthodes spécifiquement définis dans le contexte scientifique de la grammaire comparée et historique, que l'on doit leurs conclusions. Chaque auteur s'approprie, pour les besoins de sa démonstration, les outils que les recherches alors contemporaines sur la langue ont successivement élaborés. Ainsi Diez a-t-il recours à ceux de la grammaire strictement comparée, telle qu'elle se présente au début du XIX^e siècle, Meunier à ceux de la grammaire historique qui succède, auxquels Darmesteter joint des considérations logiques et cognitives propres à l'école néogrammairienne, tandis que Boucherie s'en tient à une procédure comparative. Nous présentons ci-dessous comment chacun articule ce paradigme scientifique aux données, pour construire une argumentation justifiant son interprétation.

2.1. F. Diez : la grammaire comparée strictement

- 9 La comparaison des composés français du type *porte-plume*, avec d'autres appartenant aux langues voisines (italien, grec, langues germaniques et slaves) est la « preuve philologique » que Friedrich Diez avance pour confirmer son hypothèse que le premier terme des [VN]_N doit s'interpréter comme un verbe fléchi à l'impératif. Les composés étrangers apportent ceci à sa démonstration que l'on peut y interpréter sans ambiguïté la forme du V parce qu'il présente assurément la marque de l'impératif sans confusion aucune avec celle de l'indicatif. Diez déduit de ce parallèle une identité de forme entre les verbes : si les [VN]_N en italien, grec etc., sont construits d'une forme à l'impératif, alors, par hypothèse de filiation entre les langues, cette même forme est celle qui apparaît en français aussi.

« A l'opinion qui voit dans ces composés la 3° pers. sing. du présent ind. [...] s'opposent les formes italiennes *bevilacqua*, *rompicapo* (et non *beve*, *rompe*), et plus formellement encore l'usage des autres langues qui emploient également l'impératif dans ces compositions, telles que l'allemand et le slave [...], probablement aussi le grec. » (Diez 1836-1844 : 406).

2.2. L. F. Meunier : la grammaire comparée et historique

- 10 Louis Francis Meunier, bien qu'en désaccord avec les conclusions de son prédécesseur, Friedrich Diez, n'en pratique pas moins une méthode comparative proche qu'il enrichit d'une recherche historique. Pour définir la nature du premier terme des composés [VN]_N, il tente d'en reconstruire l'évolution historique et de retrouver la forme de la phrase originelle qui est supposée leur avoir donné naissance :

« Je pars d'un principe unique : ces composés sont nés de phrases complètes, dont on a laissé de côté quelque chose, tantôt le sujet, tantôt le régime direct, tantôt le régime indirect en totalité ou en partie. Le problème consiste à retrouver la phrase-mère. Cette phrase retrouvée, rien de plus facile que de dire à quel mode est le verbe du composé et si le substantif est sujet ou régime. Or il y a des textes où l'on trouve tantôt la phrase complète, tantôt le composé qui en est né. » (Meunier 1875 : XI).

- 11 C'est notamment à partir d'un document, le *Livre de la taille de Paris pour l'an 1292*, qui présente à la fois la phrase initiale et le composé qui est supposé en découler que Meunier va se prononcer en faveur du mode indicatif. Ainsi, la présence en parallèle dans le même texte de *Jehan porte-l'eau* et de *Germain qui porte l'yaue* prouve selon lui comment, au prix d'une ellipse, le composé est issu d'une phrase ; il en déduit que l'identité de la forme du verbe est maintenue de l'un à l'autre.
- 12 Cependant de telles preuves historiques sont rares, et Meunier ne dispose que de cinq correspondances. Elles vaudront néanmoins pour toutes les autres car « si je ne puis fournir la preuve que les choses se sont réellement passées ainsi dans ce cas particulier [« *tuboef* »], je puis prouver qu'elles se sont réellement passées ainsi dans plusieurs autres cas absolument semblables. » (Meunier 1875 : 274). Ainsi, au delà des justifications par trop exceptionnelles qu'offre la grammaire comparée et historique, le recours au sens et à l'appréciation personnelle reste finalement décisif :

« On sait que la rue *Chanteraine* (une des rues de Paris) traversait originellement un terrain marécageux. *Chanteraine* signifie, si M. Diez a raison, *rue*, *chante*, *ô raine* ; si j'ai raison, *rue où chante la raine*. Lequel des deux sens est le plus naturel ? Sans

doute, si l'on adopte le sens de M. Diez, la locution *rue Chanteraine* est complète, au lieu que si l'on adopte le mien, elle est elliptique. Mais le sens que j'obtiens, en supposant que la locution *rue Chanteraine* est née de la locution *rue où chante la raine*, me paraît si satisfaisant, que je tiendrais la supposition pour vraie, quand même je ne pourrais fournir la preuve que c'est bien de *la rue où chante la raine* qu'est née, par suppression de l'adverbe de lieu *où* et de l'article défini *la*, cette locution : *rue Chanteraine*.» (Meunier 1875 : 275)

2.3. A. Darmesteter : la grammaire comparée et historique liée aux considérations logiques et psychologiques propres à l'école néogrammairienne

- 13 Arsène Darmesteter utilise, en parallèle, les outils comparatistes de Diez et reprend la problématique historique de Meunier – sans pour autant adhérer à son analyse, puisque le néogrammairien partage la conclusion de Diez. Il organise les résultats ainsi dégagés dans une démonstration complexe, construite sur des arguments logiques et à partir d'une représentation cognitive ou « psychologique » de la langue.

2.3.1. La grammaire comparée

- 14 Afin de « fixer la nature du verbe » et à l'instar de Diez, l'auteur propose de comparer les composés français du type *porte-plume*, dont l'interprétation est ambiguë et non unifiée, à de nombreux autres issus de diverses langues, de l'ancien français et du français moderne lui-même, « dans lesquels il est impossible de méconnaître l'impératif. » (Darmesteter 1894 : 171). Parce que ces composés présentent en effet, soit une marque formelle qui permet sans confusion possible d'identifier le mode (*rendez-vous*), soit une construction qui suppose l'impératif (*un va lui dire*). Quelques exemples : *rendez-vous* du français moderne (Ibid : 174), *boi l'auwe* de l'ancien français (Ibid : 172) ; *noli-me-tangere* du latin (Ibid : 177), *a un deja la paja* de l'espagnol (Ibid : 177), *bevilacqua* de l'italien (Ibid : 178), *neyÿ-dzen* de la suisse romande (Ibid : 178), *Kehrab* de l'allemand (Ibid : 179), *breakfast* de l'anglais (Ibid : 179). C'est à partir de ces résultats issus de comparaisons que Darmesteter penche pour l'hypothèse d'une forme verbale fléchie à l'impératif ; les reconstructions historiques et logiques permettront de la confirmer.

2.3.2. La perspective historique

« Nous devons prendre chaque mot à son origine, déterminer le genre de composition qui lui a donné naissance et ensuite en suivre l'histoire à travers les modifications et altérations qui en ont pu changer le caractère...» (Darmesteter 1894 : 6).

- 15 La démarche historique appliquée par Meunier prend chez Darmesteter un autre aspect. Il ne s'agit plus de retrouver dans les textes anciens la phrase originelle dont le composé est supposé issu et au moyen de l'ellipse expliquer la suppression d'éléments de l'un à l'autre, mais il est question de reconstruire, selon des critères logiques, cette phrase de sorte qu'elle rende compte de l'intention initiale des locuteurs. L'histoire n'est plus celle de la transformation formelle d'une locution syntaxique attestée par corpus, mais celle de l'évolution cognitive d'une pensée – qui s'exprime au moyen d'une phrase – vers sa réalisation synthétique sous la forme d'un mot composé.

2.3.3. La reconstruction logico-psychologique

- 16 En associant une méthode comparative à une perspective historique, étayées d'arguments logiques et psychologiques, Darmesteter démontre que :

« Les composés aujourd'hui usuels, créés par l'analogie, *serre-tête*, *presse-papier*, etc., ont été formés sur le modèle d'épithètes du moyen âge, qui, appliquées aux hommes, devenaient généralement des noms propres ou des sobriquets, et appliquées aux objets sont devenues des noms communs. Or, la formation de ces épithètes s'explique historiquement et logiquement par l'impératif, et comme la forme grammaticale primitive est incontestablement l'impératif, qu'ainsi la signification de l'impératif concorde avec la forme, nous ne voyons aucune raison d'abandonner la théorie que nous avons exposée. » (Darmesteter 1877 : 162).

- 17 L'étude du nom propre *Boileau*, et du nom commun *couvre-chef* illustre comment l'impératif, et non l'indicatif (l'hypothèse du thème étant *ipso facto* annulée) est à l'origine de la formation des épithètes et, par la suite, de celle des composés en général. Ainsi, *Boileau* et *couvre-chef* présentent nécessairement un verbe conjugué à l'impératif plutôt qu'à l'indicatif,

- d'une part à cause de critères comparatistes : l'italien, le latin, « les dialectes romans » dans lesquels les « formes avec impératif abondent », « viennent contre » l'interprétation « *cet homme il boit de l'eau* » (Darmesteter 1894 : 196).
- mais surtout parce que l'hypothèse de l'indicatif rendrait impossible la reconstruction logique de la phrase originelle qui leur a donné naissance :
« Si, en effet, la conception primitive est la phrase analytique : *Jean qui boit l'eau ; un, ce qui couvre le chef*, jamais on n'arrivera là à une expression synthétique. On ne saurait prétendre qu'il y a ici ellipse de *qui* [...] car jamais le relatif, qui est ici capital, n'aura pu disparaître. » (Ibid. : 98)

2. 4. A. Boucherie : la grammaire comparée

- 18 La méthode comparative sert également à Boucherie – favorable à l'interprétation d'un thème verbal dans les composés [VN]_N – pour réfuter à la fois « la théorie de l'indicatif » et celle de l'impératif défendues par ses contemporains :

« La seconde [la théorie de l'indicatif], a contre elle l'orthographe italienne et les habitudes de la langue romande. » (Boucherie 1876 : 269) ;

« Le roumain, qui connaît aussi, quoi qu'en dise M. A. D. [Arsène Darmesteter], la composition verbale, mais ne la pratique pas autant que les autres langues latines, achève de prouver que l'impératif n'est pas le mode du verbe composant : *frige-linte*, qui frit les lentilles, mauvais cuisinier [...]. L'impératif de ces mêmes verbes serait en i. » (Ibid. : 271).

- 19 Et plus qu'un outil de réfutation, le comparatisme lui permet aussi de valider son hypothèse du thème. Car bien qu'en principe fondée sur des arguments qui mettent en jeu des considérations théoriques et des questions de définition de concepts, sa démonstration ne s'achève qu'après avoir évalué sa conformité aux diverses langues. Ainsi, à l'image de ce qui est habituellement pratiqué au sein de la grammaire comparée, Boucherie prouve la pertinence de sa solution en l'appliquant aux composés verbaux du latin (« *Rumpicorda* et non *rumpe* ou *rumpitcorda* » (Ibid. : 270)), du français, de l'italien, de l'espagnol, du roumain « et même du patois de la Suisse romande ».

3. Les données sur lesquelles repose la démonstration des grammairiens du XIX^e siècle : quel impact ?

- 20 La restitution des preuves positives que les grammairiens mettent en avant dans leur démonstration nous permet de mesurer combien l'application de la méthode comparée et historique, même si elle offre à chaque fois un argument, conduit aussi bien à un résultat qu'à son contraire. Finalement la technique comparatiste n'apparaît pas tellement décisive et c'est en amont qu'il semble pertinent de chercher sur quelle(s) base(s) les grammairiens fondent leur opinion.

3.1. Le regroupement des données : un préalable aux arguments comparatistes et historicistes

- 21 Un des points de la tension dans l'analyse tient à la nature des éléments qui sont comparés aux composés français du type *porte-plume* et que les grammairiens traitent comme structurellement identiques. C'est Boucherie, lecteur critique des partisans de la théorie d'une forme fléchie du verbe, qui seul, reconnaît dans le choix du corpus, l'essence originelle de la divergence des interprétations : il affirme la nécessité de distinguer les locutions syntaxiques lexicalisées qui fonctionnent comme des unités lexicales, des composés [VN]_N, d'une autre nature, afin de ni les confondre, ni les comparer. Sa démonstration s'ouvre en mettant au jour cette question :

« J'observerai d'abord qu'il faut écarter du débat les formes dont l'origine modale est certaine, que le premier composant soit à l'impératif (*rendez-vous, noli-me-tangere*, etc...) ou, ce qui est plus rare, à l'indicatif (*mésange perd-sa-queue, Ront-ses-giez*). [...] Je [les] regarde comme des formes accidentelles, des composés devenus tels par un usage plus ou moins long. J'en ferais une classe à part, et surtout j'éviterai de les confondre avec les secondes [« celles qui ont un composant verbal dont la nature modale prête à discussion, telles que *porte-feuille...* »]. » (*Boucherie 1876 : 268-269*).

- 22 Son approche s'oppose à celle d'Arsène Darmesteter, pour qui le recours à des cas particuliers, explicitement fléchis, devient véritablement indispensable puisqu'il fonde dessus son analyse :

« Les quatorze-quinzièmes des composés français sont formés de verbes de la première conjugaison au singulier, avec complément sans déterminatif, tels que *porte-manteau, tire-botte, garde-manger*, etc. Il n'y a rien à en conclure pour l'une ou l'autre des hypothèses. Il faut donc se décider d'après des cas particuliers, c'est-à-dire d'après une faible minorité [constituée d'] une série de formes françaises ou latines dans lesquelles il est impossible de méconnaître l'impératif. » (*Darmesteter 1894 :170-171*)

- 23 Il apparaît que ces deux démarches, pourtant antagonistes quant à leurs choix, sont chacune un préalable à l'étape comparative elle-même, dont elles induisent nécessairement et absolument les résultats. La sélection des matériaux à mettre sous observation joue ainsi un rôle crucial dans l'interprétation du premier constituant des [VN]_N français : grossièrement, il semble que lorsque *porte-plume* est groupé avec des unités complexes qui présentent, dans une construction syntaxique lexicalisée, un verbe conjugué – type *rendez-vous, ramasse ton bras* – son V est considéré comme fléchi. En revanche, lorsque le composé est dégroupé de ces unités polylexématiques, *porte* peut alors s'interpréter comme un thème, dépourvu de marque flexionnelle.

- 24 Le constat est général, car lorsqu'ils ne sont pas explicitement revendiqués dans l'étude (cf. celle de Diez et celle de Meunier), le choix et l'organisation des éléments du corpus n'en demeurent pas moins décisifs. La nature des exemples que les auteurs avancent pour étayer leur démonstration l'atteste : il s'avère en effet que les « composés » sélectionnés qui doivent faire la preuve d'une forme modale certaine du verbe des [VN]_N français,
- soit présentent sans équivoque un verbe fléchi, constituant d'une formation syntaxique figée et par la suite lexicalisée : citons, pour les exemples français, *rendez-vous* unanimement repris par Diez, Meunier et Darmesteter, et de nombreux autres tels que *ne-m'oubliez-pas*, *regardez-moi* (plante), (*la mésange*) *perd-sa-queue*, etc.
 - soit sont susceptibles d'une interprétation ambiguë du constituant initial pour lequel les grammairiens reconnaissent systématiquement une forme verbale conjuguée (cf le composé italien *rompicapo*, cité par Diez dont le *i* médian peut être une voyelle de liaison comme une voyelle thématique ou la marque flexionnelle de l'impératif),
- 25 Au final, le rôle de la grammaire comparée et historique ne paraît pas crucial car ses procédures ne seraient mises en œuvre qu'après les regroupements, pour valider méthodiquement, « scientifiquement », un résultat déjà là, implicite. En conséquence, les arguments que nous donnons à lire les grammairiens du XIX^e siècle, parce qu'ils n'arrivent qu'en aval et ne jouent qu'un rôle artificiel, mais aussi parce qu'ils sont invoqués à égalité pour soutenir une thèse et son opposé, ne seront pas, à cette étape de notre recherche, retenus comme pertinents pour en éclairer la problématique.

3. 2. Le choix des données, reflet d'une analyse implicite antérieure à leur regroupement

- 26 Ces observations ne permettent pas pour autant d'affirmer que les résultats auxquels aboutissent les grammairiens du XIX^e siècle tiennent seulement au rassemblement des données qu'ils opèrent. Car la décision du rassemblement suppose elle-même qu'il y ait, implicite ou non, une analyse préalable des composés [VN]_N : confondre la nature du verbe dans *porte-plume*, à celle de *rendez-vous*, par exemple, nécessite qu'au préalable soit admise l'hypothèse d'une forme fléchie du verbe. De même qu'exclure de la comparaison - et donc des données - les unités complexes dont l'origine modale est certaine, implique d'abandonner d'abord l'identification d'une flexion sur le verbe. La hiérarchie des raisons se trouve alors inversée : ainsi, ce n'est pas parce que *porte-plume* est comparé à *rendez-vous* que les grammairiens s'autorisent à conclure en faveur d'une forme fléchie, mais plutôt parce qu'ils reconnaissent d'emblée dans *porte-plume* un verbe conjugué qu'ils peuvent le comparer à *rendez-vous*. La question des regroupements n'apparaît plus comme une prémisse mais comme l'effet, la conséquence d'un résultat qui lui est antérieur.
- 27 Cette perspective nous conduit à redéfinir la direction vers laquelle doit s'orienter notre recherche : il s'agit désormais d'éclairer la (ou les) raison(s) qui conduit(sent) les grammairiens à reconnaître ou non, dans les composés du type *porte-plume*, préalablement à l'application des méthodes comparatistes et préalablement aussi à tout processus de regroupement des mots composés, un verbe à une forme conjuguée.

3.3. De nouvelles perspectives de recherche : la notion de thème, question centrale pour la description des composés [VN]_N

- 28 Comme toute la démonstration des grammairiens repose sur des arguments comparatistes et historicistes dont nous avons montré ci-dessus les limites, il est attendu que les résultats auxquels doivent aboutir nos travaux ne font jamais l'objet d'exposés explicites dans les œuvres sélectionnées. Ce ne sera donc que transversalement et par recoupement que l'on aura accès à la raison de l'interprétation d'une forme fléchie du premier constituant des [VN]_N, et sa restitution nécessite de réétudier les quatre hypothèses envisagées au XIX^e siècle pour analyser ces composés français.
- 29 L'élément initial des [VN]_N, sur lequel porte le désaccord, peut être un substantif, un thème verbal, un verbe conjugué à la deuxième personne de l'impératif ou un verbe conjugué à la troisième personne de l'indicatif. L'hypothèse du substantif reste très marginale et n'est discutée par aucun des auteurs sélectionnés, dont les travaux sur la question aient autorité⁶. Ne subsiste donc que l'alternative verbe fléchi/thème verbal. Or, la tradition grammaticale dont héritent Diez, Meunier, Darmesteter et Boucherie, distingue dans la formation des unités complexes indo-européennes anciennes – appelées uniformément « mots composés » – deux procédés :
- la lexicalisation, grâce à l'usage, de locutions phrastiques construites selon les règles de la syntaxe :
 - « La juxtaposition consiste dans la réunion de deux ou plusieurs termes qui ont été joints l'un à l'autre suivant les règles ordinaires de la syntaxe [...], et qui avec le temps, et par la force de l'usage ont fini par se souder. » (Darmesteter 1877 : 124)
- 30 cf. *arc-en-ciel, char-à-bancs, rez-de-chaussée, pomme de terre...*
- la véritable composition qui se fait au moyen de thèmes :
 - « J'appelle [...] composés ordinaires, ceux dont le premier membre est un thème, c'est-à-dire le cas général. » (Meunier 1875 : IX)
- 31 Les composés [VN]_N français ne peuvent répondre *a priori* au critère de la lexicalisation d'une locution syntaxique ; il leur manque au minimum la détermination du N (phrase impérative : « *porte la plume !* »), mais aussi, dans l'hypothèse d'une phrase à l'indicatif, le sujet de ce verbe (« *qui porte la plume* »). Reste la solution d'une formation au moyen de thèmes, qui produit traditionnellement la classe des « composés véritables » latins, grecs et sanscrits. Mais Diez et Darmesteter, ainsi que Meunier abandonnent cette hypothèse et préfèrent maintenir celle de l'origine syntaxique. Il apparaît donc que l'enjeu est là, dans cette impossibilité à envisager que *porte-plume* soit constitué de l'association de deux thèmes.
- 32 Nous montrerons, ci-dessous, comment ces grammairiens – à la différence de Boucherie – en viennent à abandonner la notion de thème pour décrire les [VN]_N français ; et dans quelle mesure cet abandon, ou peut-être la raison elle-même de cet abandon, les conduit nécessairement à envisager ces composés comme des phrases en réduction, et au-delà encore, à intégrer la composition toute entière à la syntaxe plutôt qu'à la morphologie⁷.

4. L'abandon de la notion de thème pour décrire les composés français

4.1. Le thème dans la description des mots composés indo-européens anciens

4.1.1. Définition et propriétés

- 33 Le thème est une des notions élaborée pour analyser la forme des mots dans les langues indo-européennes anciennes.
- 34 Comme l'affirme Meillet, les grammairiens comparatistes considèrent que « le mot indo-européen comprend [...] trois parties :
- la racine, le suffixe et la désinence, dont chacune a un rôle distinct : la racine indique le sens général du mot, le suffixe en précise la valeur, et la désinence en marque (concurrentement avec les alternances vocaliques et la place du ton) le rôle dans la phrase » (Meillet 1903 : 147). Le thème est « la forme qui sert de base à la flexion du mot... » (Meillet-Vendryès 1924 : 150), ou en d'autres termes « la partie du mot qui précède la désinence et à laquelle est attaché le sens... » (Meillet 1903 : 146). On peut donc généralement l'analyser en racine et suffixe, mais parfois des thèmes se caractérisent par l'absence de suffixe ; on parle alors, non pas de « racine nue », mais de thème à « suffixe zéro » (Ibid :147).
- 35 Qu'un suffixe s'y ajoute ou non, le thème est considéré, avec la désinence, comme l'élément essentiel de la morphologie indo-européenne (Ibid :150). Par le fait, il n'a de pertinence que dans le cadre de la description d'une langue qui présente une importante morphologie flexionnelle. Cette restriction donne au thème ses propriétés, notamment celle, décisive dans l'analyse que proposent les grammairiens du XIX^e siècle des composés [VN]_N, d'être matériellement observable, identifiable de façon stable phonétiquement et graphiquement. Notons également que, toujours par, et à l'image des trois parties qui constituent le mot indo-européen ancien, le thème ne peut théoriquement exister à l'état isolé, en dehors de l'unité mot telle qu'elle se réalise en syntaxe. Défini par segmentation de la désinence – marqueur d'une insertion syntaxique – il ne peut en effet jamais apparaître de façon autonome dans une phrase.

4.1.2. Le rôle du thème dans la description des composés des langues indo-européennes anciennes

- 36 La grammaire des langues indo-européennes anciennes fait ainsi du thème une notion centrale de l'analyse des mots composés : la formation des mots composés « véritables » (ceux qui ne relèvent pas de la lexicalisation de locutions syntaxiques) est décrite comme l'union de deux thèmes, dont le second porte la marque de flexion pour l'ensemble :
- « Le premier terme du composé est un thème sans désinence et c'est ce qui définit le composé ; un composé indo-européen est un groupe de deux mots dont le premier est un simple thème et dont le second seul est fléchi. » (Meillet 1903 : 290).
- 37 Au sein des composés, les thèmes ne s'assemblent pas toujours tels quels, mais sont parfois liés entre eux grâce à une « voyelle de liaison », simple outil de construction permettant une transition phonétique et morphologique :
- « Le grec et le latin manifestent tous deux une même tendance à marquer la composition par une voyelle de liaison entre les deux termes. Quand le premier

terme se terminait par une consonne, la voyelle de liaison avait le double avantage de rendre la composition plus claire et la prononciation plus aisée. Mais l'usage de cette voyelle s'est étendue à des cas où rien ne l'imposait. En grec, elle a d'ordinaire le timbre o, parfois le timbre a [...]. En latin, la voyelle de liaison est i. » (*Meillet-Vendryès 1924 : 398*).

- 38 La voyelle de liaison est à distinguer d'un autre type de voyelle, la voyelle thématique. Également à la jonction des deux thèmes du composé et indépendante de la racine, la voyelle thématique appartient cependant au thème⁸ pour constituer la base des formes fléchies et de certains dérivés ou composés ; en outre, elle exprime certaines valeurs grammaticales.
- 39 De fait, un mot composé « véritable », construit à l'aide de thèmes présente la structure suivante :
- 40 THEME 1 [racine (+/- voyelle thématique)] (+/- voyelle de liaison) + THEME 2 [racine (+/- voyelle thématique)] + suffixe de flexion
- 41 Quelle application font de cette grille les grammairiens ?

4.2. Le thème dans la description des mots composés français : quelles raisons à l'abandon ?

4.2.1. La difficulté d'identifier des thèmes en français depuis la chute des flexions casuelles

- 42 C'est donc en amont des arguments qu'avancent les grammairiens pour invalider l'hypothèse d'une formation morphologique des composés [VN]_N français, que doivent être recherchées les raisons pour lesquelles Diez, Meunier et Darmesteter, au contraire de Boucherie, renoncent à identifier un thème dans le premier constituant des composés [VN]_N français tels que *porte-manteau*, *garde-côte*, *tord-boyaux* ou *abat-faim*.
- 43 Les rares justifications qu'on puisse lire de ce renoncement sont celles qu'avance Darmesteter : il présente avant tout une raison liée au phénomène général de la composition en français et affirme ainsi qu'au delà de la question des composés verbaux, « la composition thématique est inconnue à notre langue »⁹ (Darmesteter 1894 : 182) et de fait qu'« il est impossible que dans nos composés nous ayons affaire à un thème. » (Darmesteter 1897 : 183).
- 44 Il est vrai que l'identification de thèmes, au sens où les grammairiens du XIX^e siècle l'entendent - à savoir ce sur quoi s'attache une marque flexionnelle - semble en français compromis, à cause d'un système de flexion réduit. Ainsi le système nominal, en dehors de quelques résidus dans les pronoms personnels et relatifs, y est totalement dépourvu de désinences casuelles. Or reconnaître le thème dans un N, implique nécessairement de pouvoir lui opposer ce même N en tant qu'unité syntaxique. Mais faute de marquage casuel et de marquage positif de l'opposition de nombre, les grammairiens ne voient qu'une seule et même forme, autonome, celle qui apparaît dans une structure syntaxique :
- « Si la notion de thème, avec la chute des flexions casuelles, a à peu près entièrement disparu des langues néo-latines, si celles-ci ne se trouvent plus, pour ainsi dire, en présence que de mots, de parties du discours déterminé... »
(*Darmesteter 1894 : 7*)

- 45 Ainsi la composition nominale en français ne consisterait pas, comme en latin, en grec ou en sanscrit, en l'association de deux thèmes mais de deux mots :

« Dans [...] *largi-flu-us*, *angui-man-us*, on ne trouve que des radicaux nus dépouillés de toute flexion, et suivis seulement d'une terminaison qui donne au composé son unité et son individualité. Aucun lexique ne cite comme mots [...] *largi*, *angui*, pas plus que [...] *flu*, *man*. Le roman, au contraire, combine des termes qui généralement ont une existence propre. [...] Les langues néo-latines connaissent bien quelques compositions de radicaux, mais c'est l'exception, et l'on peut dire que le système antique et le système moderne présentent deux caractères entièrement opposés ... »
(Darmesteter 1894 : 6)

4.2.2. La notion de thème, toujours pertinente pour décrire la classe des verbes

- 46 L'absence de flexion, en français, ne touche pourtant pas toutes les catégories ; il subsiste encore un important système de morphologie flexionnelle pour les verbes, marquage qui rend matériellement possible l'identification d'un thème. Pour autant, les grammairiens ne reconnaissent pas de thème verbal dans les composés [VN]_N, mais une forme conjuguée, alors même que l'élément initial de certains présente graphiquement et phonétiquement la forme stricte du radical (*tord-boyaux*, *abat-jour*) :

« En grec ainsi qu'en allemand le thème du verbe peut s'unir à un nom : [...] ; *Sprichwort*, *leb-los*. En latin on ne compose que verbe avec verbe (*obstupe-facere*, *experge-fieri*), mais peu de mots seulement sont aptes à servir de second membre à une composition de ce genre. On ne trouve pas en roman même ce dernier procédé, d'ailleurs peu important, et la composition verbale toute entière, en tant qu'elle se produit seulement au moyen du radical ou thème du verbe (nous parlerons plus bas de celle qui s'opère avec l'impératif), est inconnue à ce domaine. » (Diez 1836 : 384).

4.2.3. La notion de thème face à l'homonymie

4.2.3.1. La double homonymie caractéristique des constituants des [VN]_N français

- 47 La raison en serait, là encore, l'impossibilité d'opposer l'hypothétique thème V des [VN]_N, à l'unité syntaxique correspondante car la forme qu'il prend dans le composé est homonyme¹⁰ de celle qu'il présente dans une phrase. Ainsi, parce que l'actualisation des verbes français de la première conjugaison est parfois non marquée d'une flexion¹¹, le V du mot composé se trouve régulièrement homophone et homographe de ce même V en contexte phrastique, identificatoire du singulier de l'impératif (*porte !*, *abat !*, *tord !*) et de la troisième personne du singulier de l'indicatif (*il porte*, *il abat*, *il tord*)¹². Par conséquent, comme rien ne distingue plus l'unité morphologique de l'unité syntaxique, l'homonymie n'est pas reconnue et les grammairiens concluent de cette ressemblance à une identité. Les deux éléments des [VN]_N français se caractérisant chacun par une homonymie entre leur forme dans le mot composé et celle dans une phrase¹³, la composition française ne mettrait plus en jeu d'unités morphologiques.

4.2.3.2. L'homonymie non reconnue : quel rôle dans l'analyse ?

- 48 Ce n'est pourtant pas parce que le V des [VN]_N est homonyme d'une de ses formes syntaxiques fléchies, que les grammairiens ne l'interprètent pas comme un thème. Car s'ils identifiaient une unité morphologique dans *porte*, que le verbe apparaisse ou non dans une phrase sous une forme homonyme, ne modifierait en rien l'analyse. On aurait alors affaire à un thème, qui à certains mode, temps et personne se réaliserait dépourvu

de marque flexionnelle visible, ou marqué « d'une désinence zéro ». L'analyse ne présenterait rien d'inédit puisque les comparatistes reconnaissent dans les langues anciennes, des phénomènes homonymiques similaires pour lesquels ils distinguent bien deux objets linguistiques : le thème lui-même – l'unité morphologique – et « le thème porteur d'une désinence zéro », qui qualifie l'unité syntaxique dont la forme est celle du thème. Meillet en donne un aperçu lorsqu'il aborde la morphologie casuelle des noms¹⁴ et précise que le phénomène concerne également les verbes, notamment grecs, dont la deuxième personne du singulier du mode impératif se caractérise par une désinence zéro. Ainsi, que le V des [VN]_N français soit homonyme de l'unité syntaxique correspondante, n'entraîne pas directement le renoncement à l'identification d'un thème.

- 49 Il y a cependant un rapport de causalité entre la forme du V en phrase et celle en composition, mais ce rapport est fondé sur l'impossibilité que cette forme puisse jamais, envisagée dans sa matérialité, être identifiée comme un thème. Toute la problématique de l'analyse des composés [VN]_N français au siècle dernier réside dans l'interprétation de la matérialité graphique du V.

4.2.4. Quelle unité morphologique à partir d'une analyse fondée sur l'orthographe ?

4.2.4.1. La prémisse graphique

- 50 On mesure combien est déterminante l'attention que les grammairiens portent à l'orthographe du V, à la lecture de ce passage où Darmesteter tente de s'expliquer pour quelle raison, si le V des [VN]_N est véritablement un thème, il se présente dans les composés sous la forme de l'impératif :

« Et d'abord, ne peut-on pas se demander si, malgré sa forme d'impératif, le premier terme de la composition ne cache pas un thème verbal ? La langue aurait pris l'impératif, parce que le thème y est à peu près nu : *porte, garde* sont bien des radicaux de *porter, garder* etc. La forme seule serait celle de l'impératif, non le sens » (Darmesteter 1894 : 180)

« Pourquoi la langue aurait-elle été choisie, afin d'en faire un thème verbal, justement l'impératif ? Parce que le thème s'y montre à peu près nu ? Mais il est bien plus nu encore dans la vieille langue, au subjonctif présent de la première conjugaison : (*qu'il*) *port, (qu'il) gart*. [...] Ce n'est donc pas pour employer le thème que la langue a recouru à l'impératif. » (Darmesteter 1894 : 183)

- 51 La graphie constitue bien la base première sur laquelle repose l'interprétation : la forme du V est celle de l'impératif selon Darmesteter, parce que l'orthographe du thème (*port-, gard-*, sans *e* final) ne lui correspond pas.
- 52 Ainsi l'étude des composés [VN]_N – dont la très grande majorité est constituée des verbes de la première conjugaison (nous considérerons plus loin la forme du V dans *abat-jour* et *tord-boyaux*) – passe nécessairement par la justification de la forme [radical + *e*] du verbe. Quel statut attribuer à ce *e* ? Est-il constitutif du thème, et sinon quelle est sa nature et sa fonction ? Question cruciale dans la mesure où si le *e* n'appartient pas au thème en qualité de voyelle thématique, ni ne répond aux caractéristiques d'une voyelle de liaison, alors la forme V du composé est distincte de celle de l'unité morphologique.

4.2.4.2. L'interprétation de la lettre finale ou l'impossibilité du thème

- 53  Le *e* de *porte* dans *porte-plume* n'est pas une voyelle de liaison.

54 L'interprétation du *e* orthographique final comme une voyelle de liaison similaire à celle qui figure dans les mots composés grecs et latins, et dont la fonction est de lier deux thèmes à frontière consonantique, est d'emblée rejetée. L'homonymie entre *porte*, constituant de composé, et *porte* lorsqu'il se réalise dans une phrase l'invalidé, puisque par définition, une voyelle de liaison n'appartient qu'au mot composé et disparaît des unités prises isolément en syntaxe.

55 ¶ Le *e* de *porte* dans *porte-plume* n'est pas une voyelle thématique.

56 Parallèlement, on sait, pour l'avoir dit plus haut, que l'interprétation la plus fréquente a été de voir dans ce *e* graphique une marque de flexion du verbe. Pourtant Boucherie a proposé d'interpréter ce *e* final comme la voyelle thématique appartenant au thème du verbe et dont le rôle aurait été celui de marqueur de classe flexionnelle (1^{ère} conjugaison)¹⁵ :

« Cette forme [du thème] doit être, comme tous les thèmes, aussi courte que possible mais rester telle qu'on sache, dès l'abord, si elle appartient à la première conjugaison ou à une autre. Il se trouve que dans toutes les langues néo-latines, c'est précisément celle de l'impératif, deuxième personne du singulier. Mais ce n'est pas une raison pour y voir, même à l'origine, un véritable impératif... » (*Boucherie, 1876 : 270*)

57 Dans la seconde édition de son ouvrage, Darmesteter conteste cette analyse en arguant que la supposée voyelle thématique n'en est finalement pas une parce qu'elle n'apparaît pas, comme attendu, dans les noms masculins formés de ces mêmes verbes, noms masculins qui eux présentent le thème nu :

« ...l'assertion [de Boucherie] n'est nullement exacte, car 1° le thème dans les noms masculins formés de verbes de la première conjugaison (*port, coût, etc*) se présente sans aucun signe distinctif ; 2° l'impératif 2^e pers. n'exprime pas mieux le thème verbal que l'indicatif présent 3^e pers. » (*Darmesteter, 1894 : 186*).

58 Ainsi, faute d'une approche plus abstraite de la forme du V, en somme faute d'une approche phonologique, Diez, Meunier et Darmesteter ne reconnaissent le lexème verbal des verbes de la 1^{ère} conjugaison qu'exclusivement dans le radical écrit. Ce découpage rigoureusement tangible des unités du lexique, pris dans leur matérialité graphique, conduit Darmesteter à rejeter l'interprétation de Boucherie qui voit dans le substantif *trouble* la forme du lexème, car elle serait un argument contre l'analyse avancée ci-dessus pour *port* et *coût*. Par conséquent, pour rendre compte de la forme écrite, il est contraint à réinvestir une explication de type flexionnel alors même qu'il affirmait explicitement auparavant la disparition en français moderne de marques casuelles pour les noms.

« Mais ces noms ne sont nullement le thème nu, ils nous présentent le thème, si l'on veut, mais muni des marques catégoriques du nom : *trouble*, s'il existait en latin serait *turbulus*, *preuve* est en bas latin *proba*, etc.[...] S'il avait choisi par exemple *port*, de *porter*, il aurait reconnu que cette formation, quand elle est masculine, ne comporte pas d'*e* final, et que *port* combiné à *feuille*, n'aurait jamais donné *porte-feuille* » (*Darmesteter 1894 : 185-186*).

59 On perçoit déjà ici que l'argument déterminant va consister en l'étude de l'évolution phonétique des marques flexionnelles du latin au français.

60 ¶ Le *e* de la forme verbale *porte* est euphonique.

61 Rien jusqu'ici ne permet d'identifier positivement la nature et le rôle du *e*. Reste que l'ensemble de l'œuvre de Diez et de Darmesteter, qui traite également de phonétique et de syntaxe, prouve que chacun d'eux a conscience du rôle phonographique du *e* muet¹⁶. A cet égard, la description de Diez semble assez proche de celle que Dell proposera un siècle

plus tard lorsqu'il affirmera dans *Les règles et les sons* qu'en fin de mot, le *e* muet n'a pas de réalisation phonétique mais indique simplement que la consonne précédente, elle, doit être prononcée¹⁷ :

« A la fin des mots, il [l'*e* muet] sert à faire ressortir la voyelle précédente ou à déterminer la prononciation de la consonne : *rose, fidèle, fable, perdre, loge, manche*. Dans les monosyllabes, comme *je, me, te, se, le, de, ne, que*, il a un son un peu plus distinct, presque celui de *eu* bref. [On le trouve] dans la syllabe de flexion *-ent*, dans laquelle *n* s'assourdit aussi, en conséquence aiment se prononce *aim'* » (Diez 1836 : 391).

- 62 L'analyse phonétique ne suffit cependant pas à expliquer la nature du *e* final, car s'il correspond en effet à un « *e* muet » ou « *e* féminin » dans *porte*, il dérive historiquement d'autres voyelles desquelles il conserve la fonction.

4.2.4.3. L'interprétation de la lettre finale et la marque de flexion

- 63  Le *e* muet dérive de voyelles latines flexionnelles.
- 64 Selon Diez et Darmesteter, le *e* muet qui apparaît en finale des verbes de la première conjugaison, dérive directement du *a* final latin non accentué, ou, par un chemin détourné, du *o* (lorsqu'il était précédé en latin de plusieurs consonnes prononcées) :
- « Toute voyelle de la syllabe finale [du latin] tomba, sauf quand cette voyelle était un *a*, ou quand elle était précédée d'un groupe de consonnes difficiles à prononcer : dans ces cas, la voyelle finale se maintint quelques temps, puis fut remplacée par un *e* féminin. » « Dans le texte des serments de Strasbourg [...] on trouve [...] *poblo, nostro, fradre, fradra, altre, sendra, Karle, Karlus, Karlo*, où les lettres finales *o, u, a, e*, sont employées indifféremment pour noter la voyelle latine jusqu'à ce qu'elle ait été définitivement remplacée par un *e* féminin » (Darmesteter 1891-1897, § 47)
- 65 Or, toujours selon Diez et Darmesteter, ces voyelles en latin auraient eu, dans le paradigme verbal, le rôle de marqueur flexionnel. Et comme dans la flexion « les sons bien entendu, sont soumis aux mêmes lois et aux mêmes permutations qu'on observe aussi en dehors de la flexion » (Diez 1836-1844, tome 1 p. 112), ces marques se seraient toutes changées en *e* muet :
- le *a* final de *canta*, deuxième personne de l'impératif du verbe latin *cantare*, devient *e* muet (*chante* !).
 - le *a* final de *cantat*, troisième personne du présent de l'indicatif du verbe *cantare*, devient *e* muet + *t* jusqu'au XI^{ème} siècle (*chantet*) puis seulement *e* muet après la chute du *t* final (*il chante*) :
« La forme primitive est *chantet* ; au commencement du XII^{ème} siècle, le *t* tombe, et le *e* devient muet tout à la fin du XVI^{ème} siècle. » (Darmesteter 1891-1897, § 231)
 - et enfin, le *o* final de *porto*, première personne du présent de l'indicatif du verbe *portare*, devient directement *e* muet (*je porte*) parce qu'il est précédé d'un groupe de consonnes difficile à prononcer. En revanche, pour *canto* du latin *cantare*, la forme française dérivée est identique (devient *e* muet, cf *je chante*) mais selon un parcours plus complexe :
« La forme primitive est *chant*, l'*o* final atone de *canto* devant tomber d'après les lois phonétiques. Toutefois, quand cet *o* était précédé d'un groupe de consonnes demandant une voyelle d'appui, il s'ajoutait un *e* muet : *intro, j'entre ; simulo, je semble ; tremulo, je tremble*. De là, dès le XII^e siècle, l'addition analogique d'un *e* à toutes les 1^{ère} personnes des radicaux terminés par une voyelle : *je chante*, etc. Cet *e* s'étendit même aux radicaux terminés par une voyelle : *je prie, je confie*. » (Darmesteter 1891-1897, § 231)

- 66 ¶ Les V, dont la forme dans le composé est homonyme de la forme en contexte, sont marqués d'une flexion.
- 67 Ainsi, parce que le *e* muet final des verbes du type *chanter* dérive selon les lois phonétiques de voyelles flexionnelles latines, Diez, Meunier et Darmesteter lui reconnaissent toujours en français cette qualité. Dans *il porte*, le *e* a certes aujourd'hui une fonction phonographique, mais grammaticalement, les auteurs l'interprètent comme la marque de la 3^{ème} personne du présent de l'indicatif. De même pour l'impératif. Et au cas où la reconstitution phonético-historique ne serait pas systématiquement possible pour l'ensemble des verbes - dont certains ne dériveraient pas ou pas régulièrement du latin - les grammairiens, afin de maintenir leur interprétation d'une marque de flexion, recourent à la raison de l'analogie. Darmesteter, lorsqu'il s'engage (cf. plus haut §231) à expliquer la nature du *e* final orthographique dans *je prie, je confie*, nous offre un bel exemple de la pratique d'un concept qui permet à la grammaire comparée et historique de rendre compte des exceptions aux changements mécaniques de la phonétique diachronique¹⁸.
- 68 La même analyse vaut tout autant pour les verbes du type *abattre* ou *tordre*, dont la forme à la 3^{ème} personne de l'indicatif est strictement - phonétiquement et graphiquement - celle du radical (*il abat, il tord*). Malgré d'importantes incohérences qu'il relève et résout en invoquant les tumultes de l'histoire et la lenteur des Académiciens, Darmesteter (§ 252) démontre que la marque flexionnelle est toujours présente et que *abat* dans *abat-jour* ou *tord* dans *tord-boyaux* sont bien des formes conjuguées du verbe : « Les verbes en *-re* », qui « proviennent des verbes latins en *ere* », présentent « dès l'ancienne langue » un *-t* à la 3^{ème} personne du présent de l'indicatif. Si le radical du verbe se termine lui-même par une consonne, notamment une « dentale », l'adjonction de la marque flexionnelle *-t* entraînera la rencontre de deux consonnes. Or, d'une part « on ne peut avoir deux dentales finales consécutives » et « d'autre part, l'orthographe moderne cherche à conserver intact le radical verbal, tandis que l'ancienne langue suivait plutôt la prononciation. Il est résulté de ces diverses tendances, un usage incertain et incohérent », puisque l'on écrit *il rend* et non *il rent* (disparition de la marque flexionnelle *-t*), mais *il résout, il sent, il part, il bat, il met* (où la marque serait bien présente). En conclusion, « il serait à souhaiter que l'Académie adoptât une orthographe plus uniforme. ».
- 69 ¶ Où l'on conclut que le V des composés [VN]_N français est fléchi.
- 70 L'analyse des composés [VN]_N français que proposent au XIX^e siècle, les partisans d'une forme fléchie du verbe, relève donc de plusieurs étapes :
- d'abord l'impossibilité d'interpréter la forme du V comme un thème, car constitué, pour la plupart, du radical verbal suivi d'un *e* orthographique que les grammairiens s'opposent à interpréter comme une voyelle thématique ;
 - ensuite, étant acquis que la forme du thème est celle du radical, et que le *e* graphique n'a rien d'une voyelle de liaison, il s'agit de donner une interprétation grammaticale de la forme du V. C'est à ce stade où l'hypothèse d'une unité morphologique devient pour les grammairiens irrévocable, que l'identité entre la forme dans le composé et celle du verbe en contexte s'impose. Puisque *porte* n'est pas le thème, alors il s'agirait du verbe conjugué. Or historiquement, par la raison des lois phonétiques, le verbe en syntaxe présenterait une marque flexionnelle, le *e* final de *porte, garde, serre*, qui indiquerait la 2^{ème} personne de l'impératif et la 3^{ème} personne de l'indicatif. De là, l'identité de forme jouant, les grammairiens concluent que le V des [VN]_N français est une forme fléchie du verbe.

- 71 L'interprétation est élargie, toujours au moyen de reconstitutions historiques, au V de *abat-jour*, *rabat-joie* ou *tord-boyaux*¹⁹ : bien que l'orthographe contribue à identifier un radical verbal pur - un thème - les grammairiens, en s'appuyant sur l'homonymie avec l'unité syntaxique correspondante et l'analyse diachronique des lettres (cf ci-dessus), prétendent maintenir l'unité de leur théorie d'une forme fléchie du verbe et reconnaître une formation syntaxique des composés [VN]_N français.

5. Conclusion

- 72 Alors qu'elle ne semblait jouer, de prime abord, qu'un rôle artificiel destiné à habiller d'arguments scientifiques une analyse implicite qui lui était antérieure, la mise en œuvre de la méthode comparée et historique semble finalement décisive dans l'interprétation que les grammairiens proposent du V des composés [VN]_N français : si le verbe est fléchi, c'est bien parce qu'il en a la forme, pour preuve son orthographe dont la reconstruction de l'évolution en diachronie confirme la marque flexionnelle. C'est donc sur les fondations les plus solides du paradigme comparatiste, l'établissement du changement phonétique, que reposent les conclusions en faveur d'une forme fléchie.
- 73 Pourtant l'argument exclusif a ses limites, car l'étape à laquelle il reste inextricablement lié est celle de l'impossible identification de la forme d'un thème, et que cette question de la reconnaissance ou non d'une unité morphologique est elle-même intimement liée à une réflexion fondée sur la forme graphique. Appréhender la raison des défenseurs de la théorie modale, comme les qualifie Boucherie, passe nécessairement par un deuil, celui de l'illusion d'une cause unique. Le motif qui amène les grammairiens à invalider l'hypothèse selon laquelle les mots composés du type *porte-plume* sont des construits morphologiques, tient à une triade, aux constituants autant interconnectés qu'indissociables : forme orthographique, notion de thème, appréhension diachronique des faits de langue.
- 74 Cependant, il est possible de restituer plus précisément le rôle de chacun. L'étude à partir de la forme orthographique est un premier obstacle à l'identification du lexème, parce qu'elle conduit les grammairiens à vouloir interpréter strictement la forme écrite du V en composition, distincte, pour les verbes de la 1^{ère} conjugaison, de celle du radical. Une approche phonétique des faits aurait permis en revanche de discerner une même unité phonique.
- 75 De surcroît, les outils mis en œuvre dans le traitement de la forme graphique posent problème :
- soit qu'un phénomène isolé en synchronie (la formation des mots composés) est expliqué au moyen de mécanismes diachroniques (restitution de l'évolution phonétique des mots), illustrant une démarche qui confond à tous les niveaux les deux perspectives,
 - soit que la notion qui permet de reconnaître une unité morphologique - le thème -, liée à la question de l'orthographe, empêche une approche abstraite des faits de langue, et conduit, sous couvert de l'identification ou non d'une voyelle thématique, à dissocier des unités uniques (le radical du V et le V du composé) et inversement à rassembler des unités dissemblables (les déverbaux *le port*, *le coût*, et le radical du V²⁰)
- 76 Ce que la notion de thème parvient à capter en langue est donc un point crucial dans l'analyse parce qu'il pose la question de l'unité lexicale. Définie dans le contexte grammatical de la description de données empiriquement réduites et homogènes - celles

des langues indo-européennes anciennes dont la structure se caractérise par un système morphologique important -, et opérant sur la langue écrite, la notion de thème est réduite au strictement perceptible, au matériellement observable. Elle permet uniquement de saisir les faits formellement accessibles, qui tombent sous l'observation directe, mais n'offre aucune appréhension abstraite de phénomènes linguistiques structurellement inaccessibles²¹. En somme le thème, tels que les grammairiens le définissent au XIX^e siècle, est une notion purement descriptive – forme à laquelle s'ajoutent des affixes flexionnels - et non une notion d'un langage de représentation.

- 77 Nous pouvons aujourd'hui lui opposer la distinction terminologique définie d'abord par Lyons (1977 [1978] : 11) entre mot et lexème, puis par Matthews (1974 [1991] : 24-41)²², entre forme de mot, mot grammatical et lexème, distinction qui rend compte du possible et nécessaire recours à la définition d'entités abstraites pour étudier le lexique. Le concept de lexème, dont les caractéristiques sont définies précisément par Zwicky 1990²³ et Fradin 1996²⁴, apporte à l'analyse la possibilité de reconnaître l'identité de l'unité lexicale quelles que soient les variantes flexionnelles de ses réalisations en contexte, au-delà également des variations allomorphiques de la base, et aussi la possibilité de postuler pour certains lexèmes une forme phonologique distincte de toutes les formes du mot attestées. Ce concept, à la différence de celui de thème attaché à la grammaire comparée et historique, permet de définir l'unité lexicale abstraitement, en prenant la distance nécessaire avec la matérialité même de la langue.

BIBLIOGRAPHIE

- BLANCHE-BENVENISTE, C., et VAN DER EYNDE, K. (1970) « Essai d'analyse de la morphologie du français », *Orbis*, tome XIX, 2, Leuven.
- BOUCHERIE, A. (1876) « Bibliographie », Kraus Reprint, Nendeln/ Liechtenstein, *Revue des langues romanes*, II, pp. 264-275.
- BOUQUET, S., (1997) *Introduction à la lecture de Saussure*, Payot, Paris.
- BRUNOT, F., & BRUNEAU, C. (1933 [réédition 1969]) *Précis de grammaire historique de la langue française*, Masson, Paris.
- CORBIN, D. (1987) *Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique*, 2 vol., Max Niemeyer, Tübingen.
- CORBIN, D. (1995 à paraître) « Locutions, composés, unités polylexématiques : lexicalisation et mode de construction. »
- DARMESTER, A. (1875 et 1894 pour la 2^e éd. revue et en partie refondue) *Traité de la formation des mots composés dans la langue française comparée aux autres langues romanes et au latin*, Librairie Honoré Champion, Paris.
- DARMESTER, A. (1877) *De la création actuelle des mots nouveaux dans la langue française et des lois qui la régissent*, F Vieweg, Paris.

- DARMESTETER, A. (1891-1897) *Cours de grammaire historique de la langue française*, C. Delagrave, Paris.
- DELL, F. (1973) « e muet : fiction ou réalité linguistique ? », in Anderson & Kiparsky, éd., *A Festschrift for Morris Halle*, 26-50.
- DELL, F. (1973) *Les règles et les sons*, Hermann, Paris.
- DIEZ, F. (1836-1844) *Grammaire des langues romanes*, F. Vieweg, Paris.
- FRADIN, B., (1996) « L'identification des unités lexicales », *Sémiotiques*, 11, Paris.
- KERLEROUX, F. (1996) *La coupure invisible, études de syntaxe et de morphologie*, Presses Universitaires du Septentrion, Lille.
- KERLEROUX, F. (1998) « La construction de la syntaxe et la morphologie visible/invisible », communication du 24 mars 98, Séminaire d'Histoire et d'Épistémologie des Sciences du langage, URA-CNRS 381, Paris VII.
- LYONS, J. (1977) *Structural Semantics*, Blackwell, Oxford.
- MATTEWS, P. H. (1974) *Morphology, An introduction to the theory of word-structure*, Cambridge University Press, Cambridge.
- MEILLET, A. (1903) *Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes*, Hachette, Paris.
- MEILLET, A. & VENDRYES J. (1924) *Traité de grammaire comparée des langues classiques*, Honoré Champion, Paris.
- MEUNIER, L. F. (1872) « Etude sur les composés syntactiques en grec », A. Durand et Pedone Lauriel, Paris, *Annuaire de l'association pour l'encouragement des études grecques*, pp. 245-453.
- MEUNIER, L. F. (1875) *Les composés qui contiennent un verbe à un mode personnel en français, en italien et en espagnol*, Imprimerie nationale, Paris.
- MEYER-LUBKE, W. (1890-1906) *Grammaire des langues romanes* II, « Morphologie », Slatkine Reprints, Genève.
- NYROP, C. (1936) *Grammaire historique de la langue française* III, « Formation des mots », Slatkine Reprints, Genève.
- PLENAT, M. (1981) « L'autre conjugaison (ou : de la régularité des verbes irréguliers) », *Cahiers de grammaire* n°3, Université de Toulouse-Le Mirail.
- SCHANE, S. A. (1968) *French phonology and morphology*, M.I.T. Press, Cambridge.
- VILLOING, F. (1996), *Les noms composés du type porte-plume, épistémologie des traitements traditionnels*, Mémoire de D.E.A., Université de Paris X-Nanterre.
- ZWICKY, A. M. (1990), « Inflectional morphology as a (sub)component of grammar », in Dressler & alii, eds., *Contemporary Morphology*.

NOTES

1. Merci à Françoise Kerleroux pour ses relectures critiques et constructives.
2. Pour une définition précise de la notion de thème au XIXe siècle, voir ci-dessous § 4-1-1.
3. Meyer-Lübke 1890 tome II, § 547 ; Brunot-Bruneau 1933 [1965], § 188 ; Nyrop 1936 Tome III : 275, A. Dauzat.

4. Corbin 1995 cite Spencer 1991 (*Morphological Theory. An Introduction to word Structure in Generative Grammar*, Oxford/Cambridge, Mass., Basil Blackwell, p. 38), qui traduit le mot français *porte-parole* par la forme fléchie *carries-word*.
5. Nous prenons *porte-plume* comme représentatif de la classe des mots composés français du type [VN]_N.
6. L'hypothèse du substantif est notamment avancée par le grammairien allemand Herman Osthoff, dans son ouvrage de 1878 intitulé *Das Verbum in der Nominalcomposition im Deutschen, Griechischen, Slavischen und Romanischen*. L'auteur veut qu'à l'origine, dans les composés comme *garde-robe* ou *coupe-gorge*, le premier mot soit un substantif et le second un cas oblique avec la valeur d'un génitif. L'hypothèse est en partie fondée sur des considérations historiques : selon Osthoff il est impossible que le premier élément de ces composés soit une forme fléchie du verbe, puisque à l'origine il n'existait pas de composés dans lesquels entrât une conjugaison.
7. « [...] ce n'est pas en somme à la partie de la grammaire qui traite de la formation des mots, c'est à la syntaxe qu'appartient la composition, et sa théorie rentre toute entière dans celle de la construction de la phrase. » (Darmesteter 1894 : 5).
8. « Les thèmes nominaux ou verbaux sont dits « thématiques » ou « athématiques » suivant qu'ils se terminent par la voyelle *e* alternant avec *o*, ou par une consonne ou sonante. » (Meillet 1903 : 183).
9. « La composition thématique est inconnue à notre langue. Les très rares exemples qu'on en ait portent sur des thèmes nominaux et dérivent de juxtapositions latines, comme on l'a vu dans la section précédente. Affirmer que nos composés à base verbale contiennent des thèmes verbaux, c'est introduire dans une langue qui se refuse à la composition thématique un millier et plus de composés thématiques » (Darmesteter, 1894 : 182).
10. Nous entendons *homonymie* au sens où deux formes « indistinguables du point de vue phonétique, mais aussi maximalelement proches du point de vue des choses signifiées, [...] malgré ces ressemblances maximales, [sont] deux unités séparées dans l'analyse. » Milner 1985, « Sens opposés et noms indiscernables, K. Abel comme refoulé d'E. Benveniste, in : dir. Auroux, S. et al., *La linguistique fantastique*, Paris, Denoël-Clims, 311-323, cité par Kerleroux 1996, p. 216.
11. Cette analyse, qui pose que les verbes de la première conjugaison se réalisent syntaxiquement sans marque morphologique au présent de l'indicatif 1^{ère} et 3^{ème} personne et à l'impératif singulier, est aujourd'hui assez unanimement adoptée. Parmi les auteurs modernes qui ont étudié le système morphologique flexionnel des verbes, voir S. A. Schane, 1968, *French phonology and morphology*, M.I.T. Press, Cambridge ; C. Blanche-Benveniste et K. Van der Eynde, 1970, « Essai d'analyse de la morphologie du verbe français », *Orbis*, tome XIX, 2 ; M. Plénat, 1981, *Cahiers de grammaire* n°3, Université de Toulouse-Le Mirail ; Morin 1987, I.T.L., *Review of applied linguistics* (merci à Marc Plénat pour cette référence).
12. La régularité n'est pourtant pas si exhaustive, car quelques V de [VN]_N ne présentent pas d'homonymie entre leur forme en emploi et leur forme dans le composé. Ainsi le V de *support-chaussette* n'est ni homophone ni homographe de l'unité syntaxique correspondante : *supporte !* et *il supporte* ; et la graphie distingue le V de *soutien-gorge* de sa forme syntaxique : *il soutient* et *soutiens !*
13. Nous avons vu ci-dessous que le N des [VN]_N français présente également cette propriété puisque *manteau* dans *porte-manteau*, *clef* dans *porte-clef*, *crayon* dans *porte-crayon*, *monsieur* dans *croque-monsieur*, *fou* dans *garde-fou* sont homonymes de leur forme en emploi, et ni l'aspect phonétique, ni l'aspect graphique ne permet de les distinguer de ce même N dans une phrase.
14. « Le nominatif [en grec] et le vocatif [en grec] n'ont pas de désinence, il est vrai, mais ce qui caractérise ces deux cas, c'est précisément l'absence de désinence, par contraste avec les autres cas qui ont telle ou telle désinence : la désinence est zéro ; considérés dans l'ensemble de la

flexion, [ces mots grecs] ne sont pas des thèmes nus, ce sont des formes à « désinence zéro » » (Meillet 1903 : 147)

15. Cette idée est aussi celle que Plénat 1981 développe à la suite de Dell 1973 et Schane 1968 : les verbes présenteraient, au niveau phonologique sous-jacent une voyelle thématique qui aurait le rôle de marqueur de classe flexionnelle et qui disparaîtrait, selon une règle d'élision des voyelles, devant une autre voyelle de dérivation ou marquant la flexion. Toute forme verbale serait donc formée d'une séquence de trois segments : un radical, une voyelle thématique spécifique à la classe flexionnelle, et des marques de temps et/ou de personne. Ainsi la forme *porte* qui interroge les grammairiens du dix-neuvième siècle, serait constituée d'un radical verbal *-port-* et de la voyelle thématique *e* qui marque l'appartenance du verbe à la première conjugaison. Analyse qui contribuerait à prouver, comme l'observe Dell 1973 – suivant en cela Schane 1967 et 1968 – à propos des adjectifs féminins, que « les graphies traditionnelles sont très proches de nos représentations phonologiques en ce qui concerne le traitement des consonnes latentes et des schwas finaux... » (Dell, 1973 : 49)

16. Voir Diez (1836-1844), *Grammaire des langues romanes*, tome 1 (phonétique), p. 391, et Darmesteter (1891-1897), *Grammaire historique de la langue française*, § 47, 48, 57, 84 et 113.

17. « / [e] / a ceci de particulier qu'il ne lui correspond en général aucun son au niveau phonétique. C'est ce phonème / [e] / que l'orthographe traditionnelle représente par un *e* muet. En fin de mot, *e* muet ne se prononce en général pas, et indique simplement que la consonne représentée par la lettre précédente doit, elle, être prononcée » (Dell 1973 : 178)

18. Voir sur la question, Simon Bouquet 1997, *Introduction à la lecture de Saussure*, Payot, deuxième partie « Une épistémologie de la grammaire comparée », pp. 89-164. Par ailleurs, Diez illustre l'importance de ce concept d'analogie dans l'évolution du système verbal entre le latin et le français contemporain : « Outre le déplacement des temps, la formation par analogie d'une forme sur une autre a eu une grande influence sur la confirmation de la conjugaison. Non seulement des personnes ont été façonnées d'après des personnes correspondantes d'autres temps, mais des temps entiers ont emprunté la forme de temps correspondants. » (Diez 1836-1844, tome 1, p. 112)

19. Les grammairiens interprètent la forme du premier terme des composés *abat-faim* et *tord-boyaux* soit au moyen de l'indicatif (Meunier) soit par un impératif, dont la perception est affaiblie par une fausse analogie due à une erreur d'analyse populaire : « La formation analogique s'exerce sur les composés avec l'impératif, et, comme elle ne peut les reproduire par voie de synthèse, substitue dans la signification l'indicatif à l'impératif. Les formes grammaticales aidant à l'erreur, le verbe prend la valeur complète de l'indicatif, et l'analogie s'exerçant derechef sur des types déjà formés par une analogie erronée, le véritable esprit de la composition s'affaiblit. » (Darmesteter 1894 : 201)

20. Sur l'homonymie entre les déverbaux et le radical verbal, voir Kerleroux 1996, p.207-291.

21. Boucherie perçoit cette limite de la notion de thème dans les arguments qu'il avance lorsqu'il y a recours pour décrire le V des [VN]_N. Il propose en effet, pour rendre opérationnelle la notion dans les langues « post-latines », de donner à l'expression « thème verbal » plus d'extension que ne l'ont fait ses prédécesseurs. La notion n'est plus réduite à « ce qui reste après retrait des flexions », elle est élargie et plus abstraite :

« Le thème verbal doit donc être considéré comme une vraie forme verbale, mais sans valeur temporelle ni surtout personnelle ; une sorte de participe présent dépouillé de sa terminaison, pouvant comme celui-ci, selon l'occurrence et le voisinage, rester verbe, devenir nom ou adjectif. » (Boucherie 1876 : 269)

22. Selon Matthews, une unité lexicale peut s'appréhender selon trois points de vue :

- « **la forme de mot** », par laquelle Matthews fait référence au mot dans sa matérialité, en tant qu'il est un assemblage de phonèmes, de lettres, de syllabes. C'est la forme phonétique du mot ou sa forme orthographique. On pourra dire ainsi que la phrase « *That is no country for old men* » contient six formes de mot monosyllabiques (*this, is, no, for, old, et men*) sur sept, la forme de mot

restante (*country*) étant dissyllabique (Matthews 1991 : 31).

- « **le lexème** » est l'unité abstraite, l'unité lexicale qui constitue l'entrée de dictionnaire. Ainsi le verbe DIE est un lexème dont les formes sont *dies, died, dying*, ou *die*, de même *trying* dans « *a trying day* » est une forme du lexème TRYING, à distinguer d'une forme du lexème TRY (réalisée dans « *They are trying hard* »), homonyme de *trying* dans « *a trying day* » (Matthews 1991 : 26-27).

- « **le mot** » est le mot grammatical ; il permet d'envisager le lexème individuel en tant qu'il est utilisé grammaticalement. Dans cette dernière acception, on identifie ainsi deux mots qui ont la graphie et la prononciation unique de la forme de mot *come* : le *come* participe passé dans « *He has come* » et celui présent dans « *They come* » (Matthews 1991 : 27).

23. « Lexemes are complexes of grammatically relevant information, including at least the followings : semantics ; a syntactic category ; a set of syntactic subcategories, each encoding the ability of the lexeme to occur as the head word in a syntactic construction ; morphological features, including paradigm classes ; a list of forms, each form being a parsing of a set of grammatical category features with one or more phonological shapes [...] ; and a list of stems, each stem being a complex of phonological properties, with one stem distinguished as the primary stem. » (Zwicky, 1990 : 218)

24. « Le lexème

est un mot-forme débarrassé de ses variations de forme (i.e. flexionnelles)

il est doté d'une signification stable et unique ou d'un réseau de relations stables et uniques

il est doté d'une représentation phonologique et est prosodiquement autonome

il est listé dans le lexique = il appartient à une liste ouverte et/ou sert d'unité de base pour la construction d'autres lexèmes. » (Fradin, 1996 : 75)

RÉSUMÉS

Cet article a pour objet de mettre au jour selon quels critères les grammairiens du dix-neuvième siècle en viennent à reconnaître dans le premier élément des composés [VN]_N, une forme conjuguée du verbe, abandonnant ainsi l'analyse traditionnelle selon laquelle les mots composés sont des construits morphologiques. Cette recherche épistémologique nous mènera à la conclusion que l'analyse des composés [VN]_N comme des construits syntaxiques tient à une morphologie conçue selon des critères réduits au directement observable, au matériellement perceptible, à une morphologie qui ne définit pas théoriquement et abstraitement ses unités.

This article shows how the grammarians of the 19th century recognize the first constituent of verbal compounds [VN]_N as a conjugated verb, and how they abandon the traditional analysis in which compounds are morphological constructions. This epistemological research results in the conclusion that [VN]_N compounds analysis as syntactical constructions depend on a morphology which is based on directly observable and materially perceptible criterions, but not on a morphology which has abstracts entities.

AUTEUR

FLORENCE VILLOING

Université ParisX-Nanterre,
Département de linguistique
200, avenue de la République
92001 Nanterre Cedex
villoing@u-paris10.fr